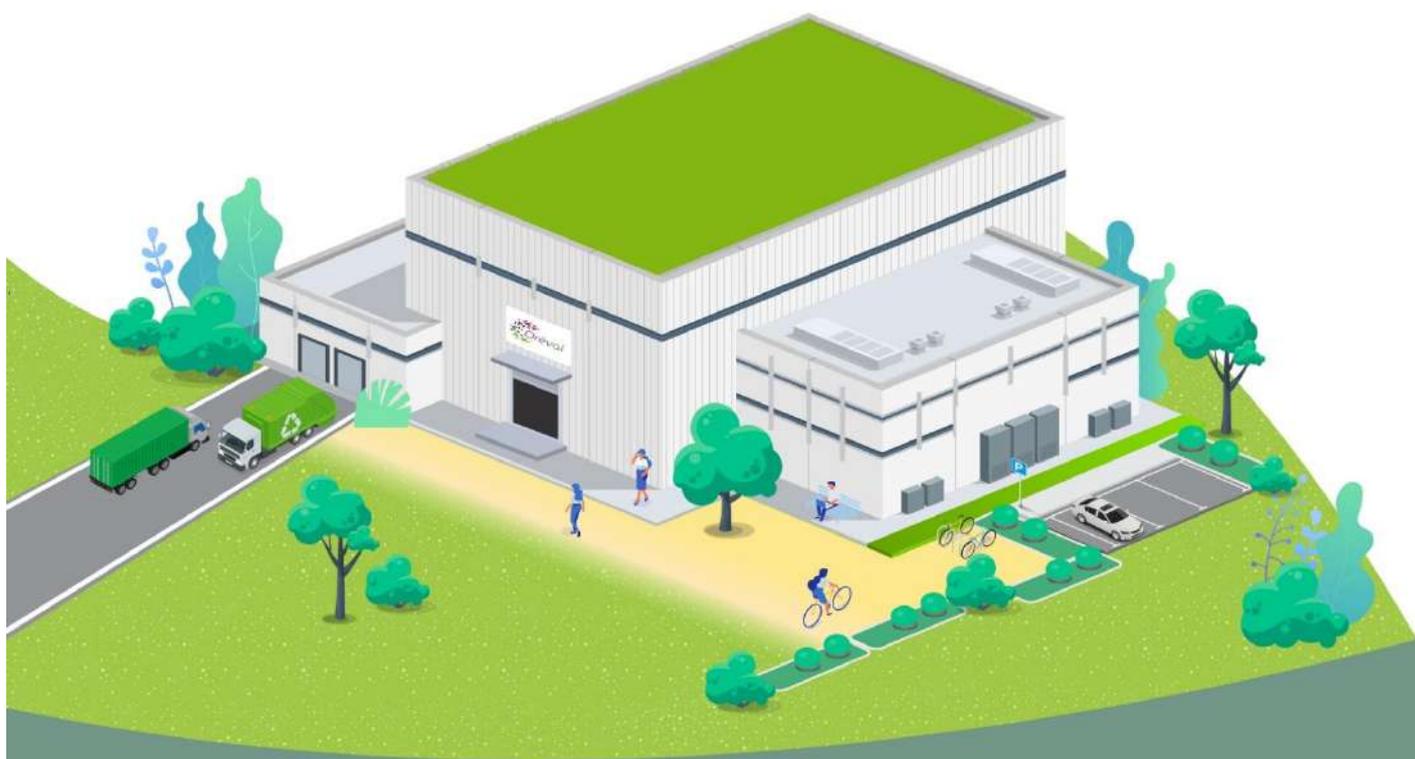




**UNITÉ DE VALORISATION
MULTI-FILIÈRES DE DÉCHETS**
Zone de Nicopolis à Brignoles

BILAN DE CONCERTATION

9 novembre > 7 décembre 2022



**AVEC ORÉVAL,
NOS DÉCHETS ONT
DE LA RESSOURCE**

INFOS, AVIS, ACTUS
www.oreval-sived.fr



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	4
1. LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION	5
1.1 CADRE ET OBJECTIF DE LA CONCERTATION	5
1.1.1 Le cadre législatif et réglementaire	5
1.1.2 Le porteur du projet.....	5
1.1.3 Les objectifs de la concertation publique.....	7
1.2 PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION	7
1.2.1 Contexte général et territorial.....	7
1.2.1 Trois objectifs majeurs	8
1.2.2 L'installation Oréval : une solution technique et industrielle performante	9
1.2.1 Incidences potentielles sur l'environnement	10
1.2.2 Le coût prévisionnel et mode de gestion envisagé.....	11
1.2.3 Le calendrier prévisionnel du projet Oréval	11
2. LA PRÉPARATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION	12
2.1 UNE CONCERTATION DU 9 NOVEMBRE AU 7 DECEMBRE 2022.....	12
2.1.1 Les objectifs et sujets de la concertation	12
2.1.2 Le périmètre de la concertation	12
2.2 L'ANNONCE DE LA CONCERTATION	13
2.2.1 La communication légale	13
2.2.2 L'information complémentaire du Maître d'Ouvrage.....	16
2.1 LES MODALITES DE CONTRIBUTIONS	21
2.1.1 Les registres papier	21
2.1.2 Le registre dématérialisé sur le site oreval-sived.fr	22
2.1.3 La réunion publique du 16 novembre à Brignoles	22
3. BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION.....	24
3.1 SYNTHESE DE LA PARTICIPATION ET DES CONTRIBUTIONS	24
3.1.1 387 personnes ayant participé.....	24
3.1.2 114 contributions officielles.....	24
3.2 CONTRIBUTIONS ET CONTRIBUTEURS.....	25
3.3 OPPORTUNITE DU PROJET	25
3.4 EXPRESSIONS THEMATIQUES.....	26
4. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION.....	28
4.1 L'OPPORTUNITE D'UNE UNITE DE VALORISATION MULTI-FILIERES DES DECHETS CONFIRMEE	28
4.2 LE CHOIX DU SITE EN DEBAT (47% DES CONTRIBUTIONS).....	29
4.3 LA THEMATIQUE ENVIRONNEMENT A PRENDRE EN COMPTE (31,6% DES CONTRIBUTIONS)	31
4.4 DES INTERROGATIONS SUR LES POTENTIELLES NUISANCES OLFACTIVES (20.2% DES CONTRIBUTIONS).....	32
4.5 DES CRAINTES SUR LE TRAFIC ROUTIER (15,8% DES CONTRIBUTIONS).....	32

4.6	DES ATTENTES SUR LA PROGRAMMATION DU PROJET : CALENDRIER, FINANCEMENT (9.7% DES CONTRIBUTIONS).....	33
4.7	UNE VIGILANCE A AVOIR SUR LES NUISANCES SONORES (4,4% DES CONTRIBUTIONS) ...	34
4.8	LA QUESTION PARALLELE DU TRI DES DECHETS (4,4% DES CONTRIBUTIONS)	34
4.9	PEU D'ECHANGES SUR LE MODE DE GESTION (1,8% DES CONTRIBUTIONS).....	34
4.10	D'AUTRES SUJETS EVOQUES (12,3% DES CONTRIBUTIONS)	35
5.	SUITES À DONNER	36

AVANT-PROPOS

Le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG) porte le projet Oréval. Celui-ci consiste en la création d'une installation de tri et de valorisation multi-filières des déchets sur le territoire du Nord-Ouest du Var.

En vue de l'implantation de ce nouvel équipement prévue sur la commune de Brignoles, une concertation préalable au titre du Code de l'environnement a été organisée à l'initiative du SIVED NG du mercredi 9 novembre au mercredi 7 décembre 2022.

Elle portait essentiellement sur l'opportunité du projet et sur les différences caractéristiques techniques de la solution retenue. Pendant cette période, la volonté du Maître d'Ouvrage était de mettre en œuvre une concertation transparente et sincère, en s'appuyant sur un dispositif d'information complet, permettant à tous les publics de donner leurs avis sur le projet.

Au total, **114 contributions ont été émises durant ce mois de concertation, représentant 465 expressions thématiques** (1 même contribution pouvant aborder plusieurs thèmes). 302 personnes différentes ont visité le site internet dédié au projet et 85 personnes ont assisté à la réunion publique du 16 novembre 2022.

Le présent bilan synthétise les contributions issues de cette concertation. Il reprend tous les éléments inhérents à la concertation (objectifs et modalités de la concertation, synthèse des avis exprimés, enseignements, suites à donner). Il comporte en annexe l'ensemble des avis exprimés et le compte-rendu de la réunion publique du mercredi 16 novembre 2022.

Les enseignements du bilan de concertation seront intégrés dans les études détaillées préalables au lancement des travaux.

Le présent bilan de concertation est rendu public sur le site internet dédié au projet www.oreval-sived.fr.

1. LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION

L'objectif principal de la concertation est d'informer le public, de recueillir son avis, et de répondre à ses interrogations, d'informer sur le projet, ses caractéristiques et les conditions de leur réalisation telles que définies à ce stade. Elle vise également à informer sur les incidences potentielles sur l'environnement.

1.1 CADRE ET OBJECTIF DE LA CONCERTATION

1.1.1 Le cadre législatif et réglementaire

► Une concertation préalable à l'initiative du SIVED NG

Oréal est un projet public d'intérêt général piloté par le SIVED NG et assujéti à une évaluation environnementale en application de l'article L122-1 du Code de l'Environnement. Au regard des dispositions prévues au Code de l'Environnement (article 121-18) les porteurs du projet sont tenus de publier une Déclaration d'Intention avant le dépôt de la Demande D'Autorisation d'Exploiter (DDAE).

► Publication de la déclaration d'intention et droit d'initiative le 16 août 2022

Au regard de ces caractéristiques et conformément aux dispositions prévues par le Code de l'environnement (article L.121-16 et suivants), **le porteur du projet a publié une déclaration d'intention, en date du 16 août 2022** qui présente les grandes lignes du projet et de la concertation.

Ce document était consultable sur les sites internet de la Préfecture du Var, sur le site du SIVED NG et sur le site Internet dédié au projet (oreval-sived.fr).

La présente Déclaration d'Intention a également fait l'objet d'un affichage dès la date précitée dans les 10 lieux officiels de la concertation :

Les sièges du SIVED NG, de l'Agglomération Provence Verte, de la Communauté de communes Provence Verdon, de la Communauté de communes Cœur du Var et des mairies de Brignoles, Vins-sur-Caramy, Cabasse, Flassans-sur-Issole, Besse-sur-Issole, Camps-la-Source.

Le Code de l'Environnement prévoit que la publication de la déclaration d'intention ouvre un **Droit d'Initiative de 2 mois** durant lequel le public peut demander au représentant de l'Etat l'organisation d'une Concertation Péalable.

En l'espèce, et considérant que la déclaration d'intention a été publiée le 16 août 2022, le droit d'initiative mentionné à l'article L.121-17 du code de l'environnement était ouvert jusqu'au 17 octobre 2022. Le Préfet du Var n'a toutefois été saisi d'aucune demande en vue que soit organisée une concertation préalable en application des dispositions de l'article L.121-16 et L.121-16-1 du code de l'environnement dans ce délai.

Cependant, soucieux de l'intégration du projet dans son environnement et attachés aux valeurs de l'information et de la participation du public, le porteur du projet a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable autour du projet comme il l'avait annoncé dans sa déclaration d'intention, dans laquelle il avait également précisé les lignes directrices de cette concertation. Le dispositif de concertation proposé a respecté les modalités de la concertation préalable telles que définies à l'article L.121-16 du Code de l'environnement.

Le SIVED NG a pris l'initiative d'organiser une Concertation Péalable, en s'appuyant sur un dispositif d'information complet permettant à tous les publics concernés de donner leurs avis sur le projet.

1.1.2 Le porteur du projet

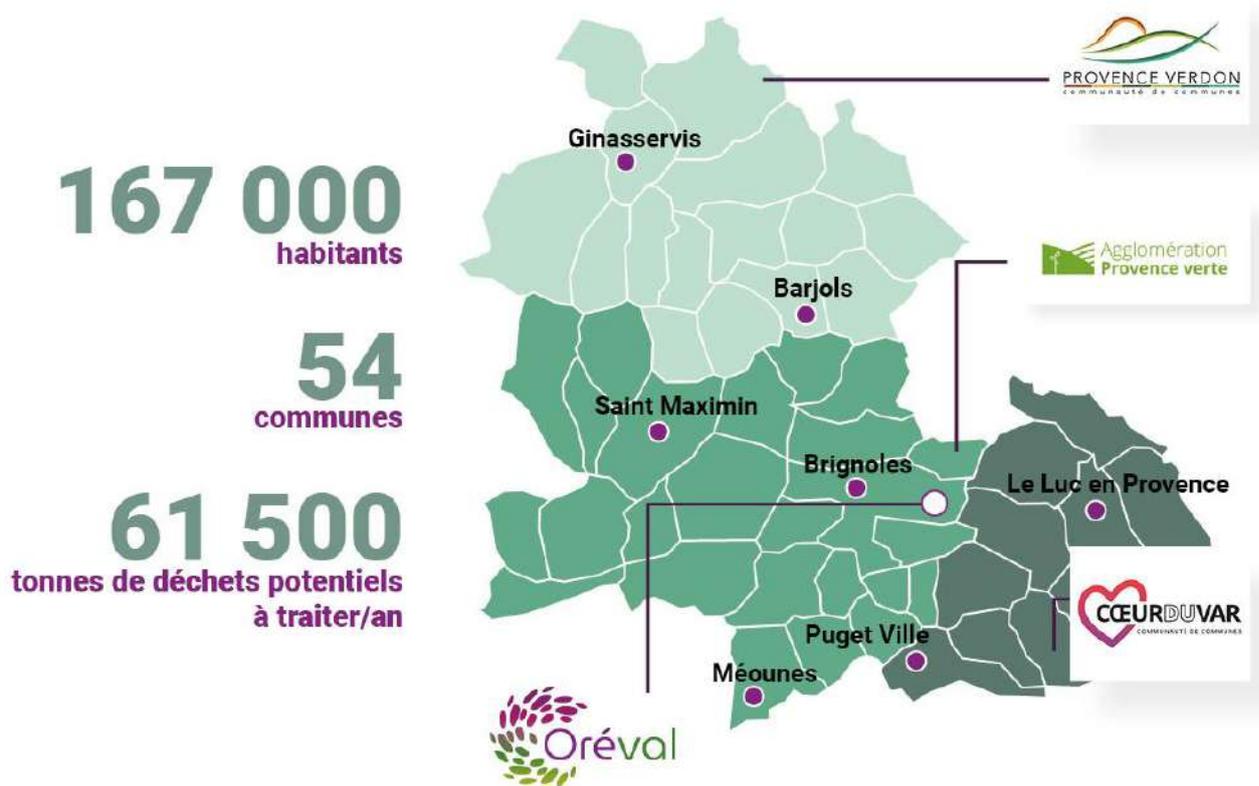
Le SIVED Nouvelle Génération est le responsable du projet Oréal. Il regroupe les **intercommunalités du Nord-Ouest Var**, afin notamment de mutualiser leurs moyens pour la création d'un centre de traitement, de valorisation et

d'optimisation de la gestion des déchets ménagers. Le SIVED NG, syndicat qui gère la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets, porte un projet de création d'une installation de tri et de valorisation multi-filières des déchets, baptisée initialement « Technovar » et devenue « Oréval ».

Le périmètre du SIVED NG et donc du projet porte sur les déchets de 54 communes pour près de 167 600 habitants comprenant les périmètres des 3 intercommunalités suivantes :

- ▶ Provence Verte (28 communes, 104 000 habitants)
- ▶ Provence Verdon (15 communes, 37 000 habitants)
- ▶ Cœur du Var (11 communes, 44 000 habitants).

▶ Une stratégie globale de traitement des ordures ménagères résiduelles



Le gisement potentiel de déchets orientés vers l'installation Oréval est de 61 500 tonnes par an sur 54 communes au total.

Ce cadre partenarial a pour objectif de :

- ▶ Constituer un gisement de déchets suffisant pour permettre la construction d'une installation de traitement/valorisation.
- ▶ Rechercher et développer des solutions alternatives et novatrices pour une valorisation matière et/ou énergie optimale des déchets ménagers
- ▶ Limiter l'impact environnemental du service de traitement des déchets résiduels
- ▶ Garantir la maîtrise technique et financière de la solution retenue

Ce projet d'installation classée pour la protection de l'environnement s'inscrit dans un contexte de réduction des capacités d'enfouissement sur le territoire pour des raisons à la fois réglementaires, environnementales (objectifs nationaux et régionaux) et économiques (augmentation du coût de traitement).

1.1.3 Les objectifs de la concertation publique

La concertation publique avait pour objectifs d'informer le public, de recueillir son avis, et de répondre à ses interrogations sur le projet Oréval, ses caractéristiques et les conditions de leur réalisation telles que définies à ce stade. Elle visait également à informer à ce stade du projet des incidences potentielles sur l'environnement. Elle avait pour objet d'associer le public à l'élaboration de ce projet afin d'en améliorer la qualité et d'en assurer la compréhension et l'acceptation.

La concertation sur le projet Oréval s'est déroulée du 9 novembre au 7 décembre 2022.

Elle répondait aux principes et objectifs suivants :

- ▶ **Informé le plus largement possible** tous ceux qui pouvaient être concernés par le projet : usagers, riverains, élus, associations et organisations socioprofessionnelles... ;
- ▶ **Ecouter pour mieux prendre en considération les enjeux** techniques, environnementaux, économiques et sociaux, mais aussi faire émerger les attentes de la population ;
- ▶ **Dialoguer pour enrichir le projet.** La concertation devait conduire à amener le public à comprendre les enjeux autour du thème de la gestion des déchets afin que ces derniers se positionnent sur l'opportunité du projet Oréval ;
- ▶ **La participation du public devait être aussi large que possible et viser tous les publics** : les individus, qu'ils soient directement ou indirectement concernés par le projet, les personnes morales (Etat, institutions, associations, partis politiques, organismes), qui représentent chacune des intérêts différents (chambres consulaires pour l'activité économiques, associations environnementales, syndicats professionnels), les élus (locaux, parlementaires).

L'objectif était de rendre le débat accessible et ouvert à toutes et tous, ce qui exigeait une attention toute particulière aux personnes les plus fragiles, les plus éloignées de la décision et de l'information qui considèrent souvent, à tort, que leur avis n'est pas légitime ou ne sera pas écouté.

Pour cette concertation, le SIVED NG a eu la volonté d'associer les acteurs concernés tout au long du projet et de susciter la participation la plus active possible des habitants de ce large territoire.

1.2 PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION

1.2.1 Contexte général et territorial

▶ **Cadre réglementaire**

La gestion des déchets est une problématique transversale touchant plusieurs dimensions : environnementale, économique et sociale. Son encadrement réglementaire s'exerce sur différentes échelles, aussi bien européenne que nationale et régionale. Les réglementations européennes concernant **la gestion des déchets sont déclinées à l'échelle nationale et régionale.**

La réglementation française prévoit un certain nombre de dispositions pour assurer une bonne gestion des déchets, en protégeant l'environnement et la santé humaine. **Le Code de l'environnement intègre des textes législatifs et réglementaires** qui imposent à chaque acteur des obligations légales en termes de gestion des déchets.

Plusieurs textes de lois visent à transposer dans le droit national les directives et réglementations européennes : ces textes encadrent la gestion des déchets.

- ▶ Loi relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux adoptée en 1975
- ▶ Loi relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement adoptée en 1992
- ▶ Loi Grenelle I adoptée en 2009
- ▶ Loi Grenelle II adoptée en 2010

- ▶ Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) adoptée en 2015
- ▶ Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire adoptée en 2020

EN RÉSUMÉ

Les objectifs de ces différentes lois sont de :

- ▶ Donner la priorité à la réduction des déchets à la source,
- ▶ Réduire la production des déchets :
 - En atteignant 65% de valorisation matière et organique en 2025
 - En diminuant de 50% les capacités annuelles d'enfouissement et d'incinération sans valorisation énergétique entre 2010 et 2025
- ▶ Préserver l'environnement et la santé humaine,
- ▶ Responsabiliser les producteurs de déchets au nom du principe du pollueur-payeur,
- ▶ Augmenter la place des énergies renouvelables.

Le projet du SIVED NG s'inscrit dans cette ambition globale de réduction de l'enfouissement des déchets, marquant l'entrée dans une nouvelle ère d'une gestion plus durable et respectueuse de l'environnement.

▶ La raréfaction des solutions de traitement des ordures ménagères dans le Var

Le territoire fait face à une raréfaction des solutions de traitement des ordures ménagères et à une hausse du coût des déchets. En août 2018 est intervenue la fermeture du site de stockage des déchets non dangereux situé sur la commune du Cagnet des Maures et communément appelé le Balançon.

A cette époque, ce site traitait annuellement 200 000 tonnes de déchets de près de 93 communes, soit en volume **un tiers des déchets du territoire varois**.

La fermeture du Balançon a engendré sur toute la filière déchets du Département du Var des répercussions économiques et environnementales majeures.

En conséquence, la raréfaction des solutions d'enfouissement à l'échelle du Var a d'une part fait **évoluer à la hausse le coût de traitement des déchets** et d'autre part a enclenché, pour le SIVED NG, **l'exportation d'une partie des déchets hors du département** (notamment Valsud à Septèmes-les-Vallons dans les Bouches-du-Rhône et la SAS CSDU04 à Valensole dans les Alpes-de-Haute-Provence), ce qui a naturellement engendré une hausse du coût des transports (estimé entre 200 000 et 300 000 euros par an).

Face à la situation délicate du département en matière de traitement des déchets ultimes et considérant le contexte réglementaire, le SIVED NG a décidé de lancer une réflexion en association avec les établissements publics de coopération intercommunale adhérents pour réfléchir ensemble à une solution de traitement commune.

1.2.1 Trois objectifs majeurs

Le projet ORÉVAL propose de réduire sensiblement l'enfouissement des déchets et marque l'entrée dans une nouvelle ère d'une gestion plus durable et respectueuse de l'environnement. Le projet s'inscrit dans une ambition globale de réduction des déchets fixée par les lois de « transition énergétique pour la croissance verte » et « anti-gaspillage et économie circulaire ».

Il s'articule donc autour de 3 objectifs :

- ▶ **Répondre aux exigences réglementaires et environnementales** : pour le SIVED NG, il est impératif de fixer des objectifs de performance répondant au cadre réglementaire
- ▶ **Maîtriser le coût de traitement** : Pour les collectivités locales, il est indispensable d'investir dans les solutions permettant la réduction des déchets à la source ainsi que dans le tri et le recyclage pour réduire drastiquement les déchets résiduels enfouis. Il est donc essentiel pour le SIVED NG d'anticiper ces évolutions pour maîtriser la dépense publique. Le choix des élus du SIVED NG est de mettre en œuvre un projet avec des solutions fiables, économiquement et technologiquement assurées par les acteurs privés.

- ▶ **Assurer le pilotage d'un projet public d'intérêt général** : Dès le lancement du projet, le SIVED NG a souhaité maîtriser ses enjeux en définissant les objectifs de performance et le périmètre du projet, en laissant l'opportunité d'une solution industrielle aux acteurs privés et en garantissant la mise en concurrence en pilotant un projet public d'intérêt général. Le projet ORÉVAL propose de réduire sensiblement l'enfouissement des déchets en s'appuyant sur une solution industrielle performante pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers, répondant aux exigences réglementaires et environnementales.

L'installation est pensée pour accompagner les nouvelles avancées technologiques et disposer d'une solution pérenne et évolutive de valorisation des déchets.

1.2.2 L'installation Oréval : une solution technique et industrielle performante

La future installation traitera les OMR, encombrants, refus de tri produits et possiblement des déchets d'activités économiques sur le territoire couvert par le SIVED NG composé de 3 établissements publics de coopération intercommunales comprenant 54 communes.

▶ Un emplacement idéal dans la zone de Nicopolis

Situé à Brignoles dans la zone d'activités de Nicopolis, l'installation ORÉVAL comprendra 2 filières de valorisation des déchets ménagers :

- ▶ le tri des matières à destination des filières de recyclage
- ▶ la préparation de produits à destination des filières de valorisation énergétiques

Le terrain, d'une superficie d'environ 35 680m², parfaitement desservi par les différents réseaux, propose une situation idéale quasiment au centre de la zone de production des déchets.

La procédure d'acquisition de ce terrain auprès de l'Agglomération Provence Verte, propriétaire et gestionnaire de la Zone de Nicopolis, est actuellement en cours.

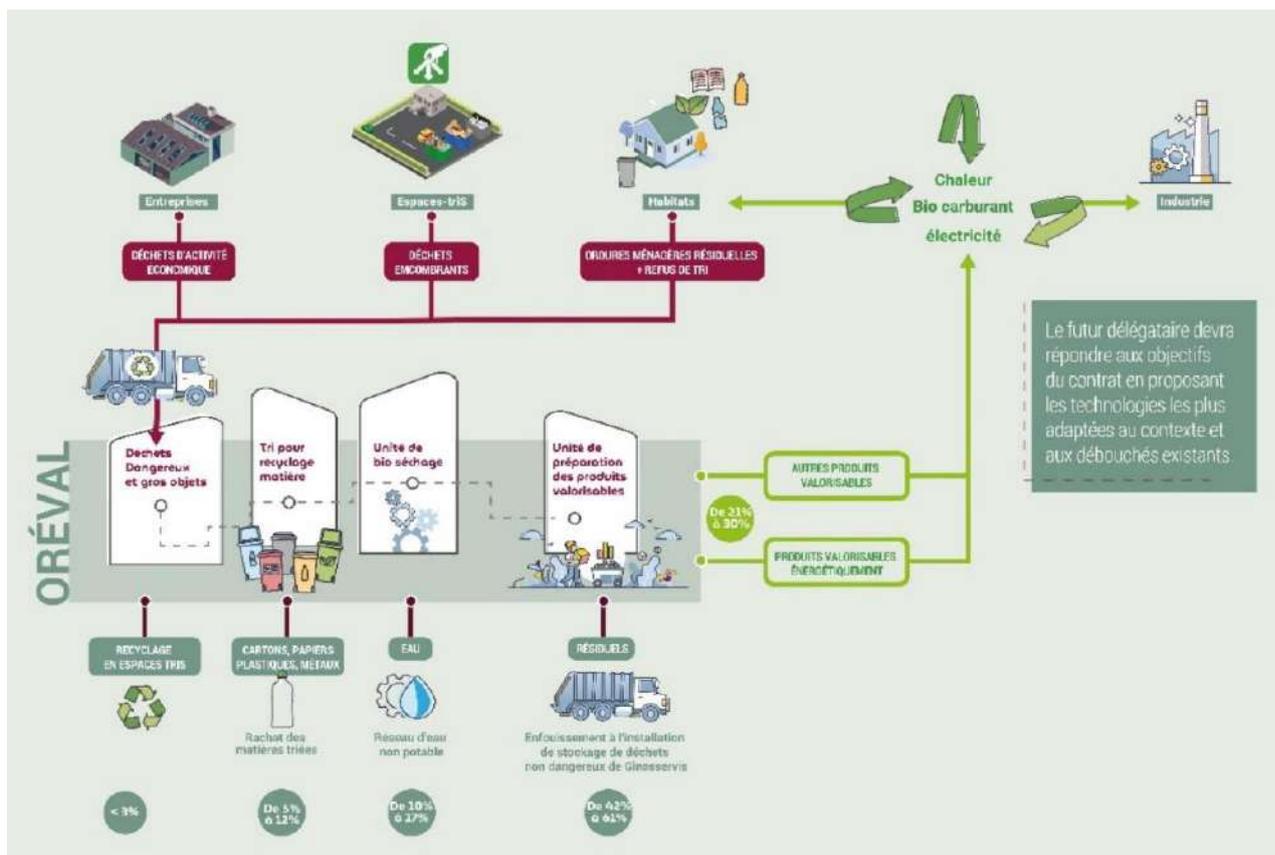
L'installation ORÉVAL s'apparentera à une installation industrielle, une succession de bâtiments, dont la forme et l'esthétique devront se conformer au règlement de la zone d'implantation. En outre, le projet industriel permettra de créer plusieurs dizaines d'emplois qualifiés et offrira au territoire une véritable opportunité économique.

Points forts : la compatibilité du projet avec le caractère industriel de la zone d'activités de Nicopolis, tout en offrant la perception et la garantie d'une installation moderne, propre et respectueuse des exigences environnementales.

▶ Solution technique retenue : un nouveau parcours pour nos déchets

L'installation Oréval se compose de différents ateliers qui comportent des zones de stockage. Lors de la procédure de mise en concurrence, la définition précise des moyens techniques et industriels est laissée à l'appréciation des candidats mais prévoira à minima les dispositifs suivants :

- ▶ **A l'arrivée sur site :**
 - Un dispositif d'accueil, de pesée et de contrôle des déchets entrants et sortants ;
 - Une aire de réception des déchets sous bâtiment fermé avec capacité de stockage tampon et dispositif de pré-tri amont ;
- ▶ **A l'intérieur de l'installation :**
 - Une ou plusieurs chaînes de tri ayant chacune pour objectif l'extraction des recyclables et de sous-produits valorisables sous forme de matière ou d'énergie composée notamment d'un dispositif d'ouverture des sacs et d'une unité de préparation des sous-produits valorisables ou d'une unité de préparation des CSR (broyage, affinage, stockage avant enlèvement). Au niveau du site de traitement, toutes les opérations de réception, tri et stockage tampon des déchets seront réalisées sous bâtiment fermé avec traitement des poussières et odeurs.



Le gisement potentiel de déchets ménagers à traiter est de 61 500 tonnes par an sur 54 communes au total. Cette projection est calculée à partir des quantités produites en 2020 : 45 000 tonnes d'OMR, 15 000 tonnes d'encombrants et 1500 tonnes de refus de tri.

Les refus issus de l'installation, appelés aussi déchets ultimes, seront ensuite acheminés et traités au centre d'enfouissement (Installation de stockage de déchets non dangereux) de Ginasservis (27 000 tonnes maximum/an).

1.2.1 Incidences potentielles sur l'environnement

La création d'une unité de tri et de valorisation multi-filières des déchets est une Installation Classée au titre de la Protection pour l'Environnement (ICPE). Les installations de tri et de valorisation multi-filières des déchets sont soumises à un arrêté préfectoral depuis leur ouverture jusqu'à leur évolution, cadre réglementaire strict qui définit précisément les conditions d'exploitation et les normes de rejets à respecter pour les substances polluantes.

Selon l'ADEME, les risques sanitaires des populations exposées aux retombées atmosphériques de ce type d'installation aujourd'hui en fonctionnement sont faibles.

L'installation de tri et de valorisation multi-filières des déchets entre dans le cadre du régime d'autorisation environnementale.

Cette dernière rassemble en une seule démarche plusieurs procédures auxquelles un projet peut être soumis en lien avec des enjeux environnementaux. Cela permet une analyse globale des enjeux du projet tout en assurant la simplification des procédures.

Le projet, en collaboration avec le délégataire retenu, sera ensuite soumis à évaluation environnementale conformément à l'article R.122-2 du code de l'environnement. Les incidences notables directes et indirectes du projet sur l'environnement et la santé humaine seront donc examinées et présentées dans le cadre d'un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement dénommé "étude d'impact".

Dans le cahier des charges du concessionnaire, un dispositif rigoureux sera mis en place pour limiter les incidences potentielles du projet.

A ce stade du projet, les principales incidences du projet sur l'environnement qui ont été identifiées sont :

Incidences étudiées	Impact potentiel
Gestion des odeurs	installation fermée avec système de traitement des odeurs performant
Confinement du bruit	respect des normes de bruit des ICPE – installation fermée
Trafic routier	27 camions par jour environ – une seconde entrée via un giratoire est prévue au droit du terrain
Milieu naturel faune-flore	site en zone urbaine Uzn – faibles enjeux écologiques – étude faune-flore d'un an en cours
Risques technologiques ou naturels	pas dans le périmètre du PPRI de Brignoles (inondations)
Paysages	mesures d'intégration paysagères à prévoir (matériaux, volumes, végétalisation...)
Emissions de gaz à effet de serre	impact positif avec moins de transport et d'enfouissement de déchets

A l'issue des études, le projet fera l'objet d'une étude d'impact environnemental. Les incidences détaillées ainsi que les dispositifs mis en place pour les limiter seront donc soumis au public lors d'une enquête publique.

1.2.2 Le coût prévisionnel et mode de gestion envisagé

A ce stade, l'étude de faisabilité relative au scénario retenu évalue le coût des investissements nécessaires à la réalisation du projet, à **un montant compris entre 31 et 39 millions d'euros** (à la charge du délégataire).

L'investissement sera pris en charge par un prestataire privé sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP). Le SIVED NG s'acquittera d'un coût de traitement auprès du délégataire.

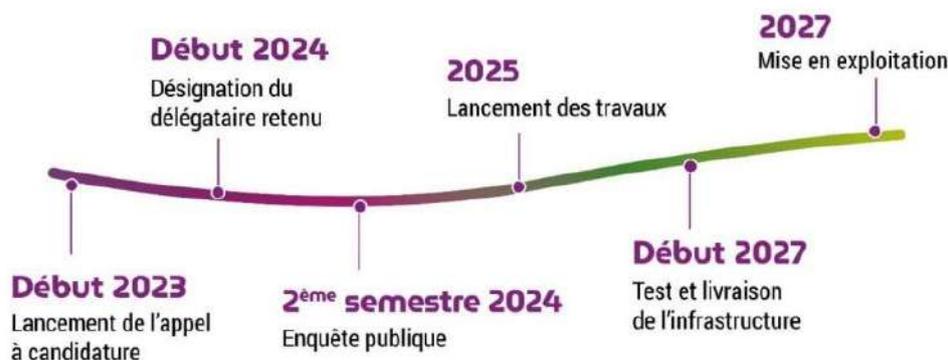
Ce montant sera affiné par les solutions apportées par chacun des candidats en concurrence sur le projet et dépendra fondamentalement des procédés technologiques proposés.

L'ensemble des éléments techniques et financiers faisant l'objet d'une mise en concurrence, la procédure permettra au SIVED NG de discuter et négocier chacun des points composant l'offre des candidats afin de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Des objectifs définis par la collectivité, une solution industrielle proposée par le privé.

1.2.3 Le calendrier prévisionnel du projet Oréval

La future installation devrait être mise en service en 2027.



2. LA PRÉPARATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

2.1 Une concertation du 9 novembre au 7 décembre 2022

Durant un mois, une large concertation a été menée sur le projet Oréal, nouvelle unité de valorisation et de traitement multi-filières de déchets ménagers. A cette occasion, un vaste dispositif d'échanges et de recueil des avis a été mis en œuvre, afin de permettre à toutes et tous de s'exprimer sur le projet. En effet, la volonté du Maître d'Ouvrage était de mettre en œuvre une concertation transparente et sincère, en s'appuyant sur un dispositif d'information complet permettant à tous les publics de donner leurs avis sur le projet.

2.1.1 Les objectifs et sujets de la concertation

Au-delà de son aspect réglementaire, Le SIVED NG souhaitait que la concertation préalable puisse constituer **un temps d'échange et d'écoute privilégié avec le territoire**. Ces échanges devaient permettre de débattre, le plus en amont possible et avec l'ensemble des publics, des objectifs du projet, de ses principales caractéristiques, de leurs conséquences pour le territoire et ses habitants.

Le dispositif mis en place lors de la concertation visait donc à promouvoir la participation de tous, qu'ils soient acteurs institutionnels, acteurs économiques locaux, élus, riverains, usagers, habitants, dans une logique de proximité avec le territoire.

Le SIVED NG, porteur du projet, a recueilli tous les avis et contributions afin de tirer des enseignements de cette concertation et d'alimenter la décision des élus sur l'opportunité de continuer le projet.

A cet égard, l'expression citoyenne était particulièrement attendue sur l'opportunité de réaliser une unité de valorisation multi-filières de déchets sur le Nord-Ouest du Var.

2.1.2 Le périmètre de la concertation

La mise en œuvre de la concertation s'est déroulée sur la zone géographique directement concernée par le projet : riverains à proximité immédiate, mais également habitants de la zone de desserte du projet, soit les 3 intercommunalités.

Ce périmètre réglementaire comprenait donc 10 lieux officiels de la concertation :

- ▶ Le SIVED NG
- ▶ Les 3 intercommunalités concernées
- ▶ La commune de Brignoles
- ▶ Les 5 communes situées dans un rayon de 3 kilomètres autour du projet Oréal



► 10 lieux officiels de la concertation accessibles au public

Les modalités d'accès étaient les horaires habituels d'ouverture du public :

- SIVED NG, Quartier de Paris, 174 route départementale 55483170 Brignoles
- Agglomération Provence Verte, Quartier de Paris, 174 route départementale 554, 83170 Brignoles
- Communauté de Communes Provence Verdon, Avenue de la Foux, 83670 Varages
- Communauté de Communes Cœur du Var, Route de Toulon, 83340 Le Luc
- Mairies de Brignoles, 9 Place Caramy, 83170 Brignoles
- Mairie de Vins-sur-Caramy, Place de l'Église, 83170 Vins-sur-Caramy
- Mairie de Cabasse, Place de la République, 83340 Cabasse
- Mairie de Flassans-sur-Issole, Avenue Général de Gaulle, 83340 Flassans-sur-Issole
- Mairie de Besse-sur-Issole, 15 boulevard Paul Bert, 83890 Besse-sur-Issole
- Mairie de Camps-la-Source, 1 place de la Mairie, 83170 Camps-la-Source

► Un périmètre communicationnel plus large : Nord-Ouest du Var

Pour l'information de tous, le SIVED NG a aussi défini un périmètre plus large que le périmètre réglementaire afin d'associer un maximum d'habitants, de citoyens et d'acteurs économiques, associatifs, environnementaux sur le périmètre des 3 intercommunalités : la Communauté d'Agglomération Provence Verte, Communauté de communes Provence Verdon et la Communauté de communes Cœur du Var.

Ce vaste territoire regroupe 167 000 habitants et 54 communes.

Une information sur un périmètre large pour informer tous les publics concernés et questionner l'opportunité du projet sur le territoire du Nord-Ouest du Var.

► Une concertation préparée avec les acteurs locaux

Dès la mi-septembre 2022, un travail préparatoire de prises de contact a été mené avec les collectivités concernées par le projet afin d'anticiper et de préparer la phase de concertation publique préalable.

Ces temps d'échanges ont permis d'identifier les principaux interlocuteurs au sein des collectivités ou mairies, de répondre à leurs questions notamment sur le déroulement de la concertation et identifier leurs propres supports de communication pour une diffusion élargie de la concertation (panneaux d'affichage légaux, espace pour les dossiers et registres de la concertation, emplacements disponibles pour les panneaux d'expositions, site Internet et magazines municipaux...).



2.2 L'annonce de la concertation

En amont de la concertation, un large dispositif d'information légale a été mis en place afin de mobiliser le plus largement possible l'ensemble des acteurs concernés par le projet.

2.2.1 La communication légale

► L'affichage légal A2

Un avis de concertation préalable du public a été affiché dans les 10 lieux de la concertation, avant son démarrage et pendant toute sa durée.

Cet avis au format A2 reprenait les dispositions réglementaires précisées dans les articles L122-1, L.121-16, L.121-17 et L121-18 du Code de l'Environnement.

L'apposition réglementaire de ces affiches a été réalisée par les différentes collectivités et a donné lieu à un rapport photographique détaillé.



Communauté de Communes Cœur du Var



Mairie de Brignoles

► Les annonces légales sur les sites

L'avis de la concertation préalable du public a t été publié sur les sites internet, avant son démarrage et pendant toute sa durée :

- De la Préfecture du Var : www.var.gouv.fr
- Du SIVED NG : www.sived83.com
- Du projet : www.oreval-sived.fr

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

- Affiche Déclaration d'intention – Création d'une installation de tri et de valorisation multifilières des déchets sur le territoire de la commune de Brignoles (dénommée « Oréval »)
- Avis de concertation préalable du public – Création d'une installation de tri et de valorisation multifilières des déchets sur le territoire de la commune de Brignoles (dénommée « Oréval ») du 09 novembre au 07 décembre 2022 inclus.

Site Internet du SIVED NG

Affichage des résultats 1 à 4 sur 4 au total

 <p>Dossier de concertation du projet Oréval PDF - 1,8 Mo</p> 	 <p>Avis de concertation préalable du public PDF - 145,0 ko</p> 	 <p>Plaquette du projet Oréval PDF - 3,8 Mo</p> 	 <p>Déclaration d'intention PDF - 420,5 ko</p> 
---	---	---	--

Site Internet du projet (oreval-sived.fr)

► Les publications légales

L'avis de la concertation préalable est également paru dans la presse quotidienne régionale

- Var Information le 26 octobre 2022



- Var Matin le 27 octobre 2022



► Le dossier de concertation

Présentant les enjeux et les caractéristiques du projet, le dossier de concertation est un document de 38 pages format A4 portrait qui présente le projet Oréal et ses caractéristiques techniques.

Il comprend :

- L'analyse du contexte territorial
- Les objectifs du projet
- Les scénarios envisagés
- La solution technique retenue
- Les incidences potentielles sur l'environnement
- Le calendrier prévisionnel
- Les modalités de concertation



Le dossier de concertation a été mis en ligne sur le site internet dédié au projet (www.oreval-sived.fr). Un exemplaire papier a également été mis à disposition dans chaque lieu officiel pendant toute la durée de la concertation.

2.2.2 L'information complémentaire du Maître d'Ouvrage

En complément du dispositif légal, le SIVED NG et ses partenaires ont déployé plusieurs outils d'informations.

► L'affichage

Disposées dans les lieux officiels de la concertation, ces affiches format A4 et A3 avaient pour objectif d'informer sur la concertation en cours pour inciter les citoyens à s'informer ou à contribuer sur le projet. Elles avaient également pour objectif de communiquer sur le temps fort de la concertation : la réunion publique d'information à Brignoles, au Hall des Expositions organisée au format présentiel.

93 affiches ont été imprimées et les lieux de diffusion ont été les suivants :

- ▶ Siège du SIVED NG : 14 affiches
- ▶ Agglomération Provence Verte : 10 affiches
- ▶ Communauté de communes Provence Verdon : 5 affiches
- ▶ Communauté de communes Cœur du Var : 3 affiches
- ▶ Commune de Brignoles : 10 affiches
- ▶ Commune de Cabasse sur Issole : 1 affiche
- ▶ Commune de Flassans sur Issole : 10 affiches
- ▶ Commune de Besse sur Issole : 10 affiches
- ▶ Commune de Camps la Source : 3 affiches
- ▶ Réserve pour réassort : 27 affiches



► Le dépliant La concertation, mode d'emploi

En amont de l'ouverture de la concertation, le SIVED NG a mis à disposition des différentes collectivités et partenaires un flyer format A5.

Parallèlement, une distribution dans 420 boîtes aux lettres a été effectuée sur le périmètre immédiat du projet Oréval (rayon de 3 km) qui intégrait les habitations, établissements et équipements à proximité immédiate du projet.

► La plaquette pédagogique

La plaquette de synthèse a été réalisée à partir du dossier de concertation préalable. Elle présentait le cadre de la concertation préalable. Elle a été diffusée largement sur le territoire du SIVED et notamment dans les 10 lieux officiels de concertation :

- Siège du SIVED NG : 250 exemplaires
- Agglomération Provence Verte : 300 exemplaires
- Communauté de Communes Provence Verdon : 50 exemplaires
- Communautés de Communes Cœur du Var : 300 exemplaires
- Commune de Brignoles : 300 exemplaires
- Commune de Vins-sur-Caramy : 50 exemplaires
- Commune de Cabasse sur Issole : 150 exemplaires
- Commune de Flassans sur Issole : 200 exemplaires
- Commune de Besse sur Issole : 50 exemplaires
- Commune de Camps la Source : 100 exemplaires
- Réserve SIVED : 550 exemplaires
- **TOTAL : 2300 exemplaires**



Ce document a aussi été mis à disposition du public en ligne sur le site internet dédié au projet (www.oreval-sived.fr). Il a également été distribué lors de chaque temps fort de concertation tel que la réunion publique d'information.

► Les panneaux d'exposition mobile

Certains lieux officiels ont également proposé une exposition mobile comprenant 4 panneaux d'information :

- Sived NG
- Agglomération Provence Verte
- Communauté de Communes Provence Verdon
- Communauté de Communes Cœur du Var
- Commune de Brignoles
- Commune de Vins-sur-Caramy



Cette exposition a permis au public de découvrir en synthèse les enjeux et les caractéristiques du projet.



► **Le kit communication**

Afin de relayer le plus largement possible la concertation, un kit de communication a été diffusé par le SIVED NG. Ce kit contenait :

- Un article sur le projet et les modalités de concertation
- Des visuels pour parution en magazine ou sur site internet

Ce kit a été transmis par le SIVED NG le 19 octobre 2022 aux collectivités concernées par le périmètre de la concertation pour leur permettre de communiquer sur le projet sur leurs propres supports et outils de communication (site internet, réseaux sociaux...)



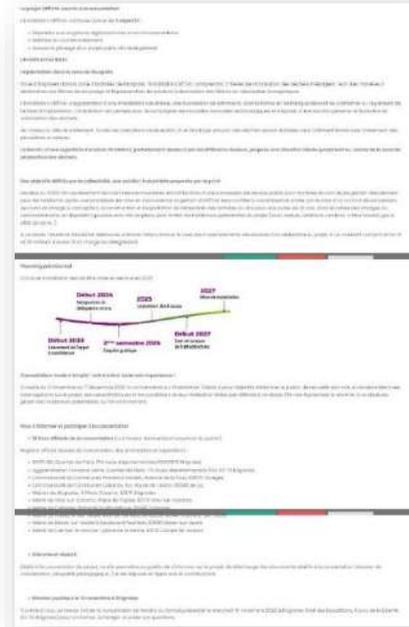
Communauté de Communes Cœur du Var



Commune de Vins-sur-Caramy



Site internet de la mairie de Brignoles



Site internet de la mairie de Cabasse

A noter que l'actualité de la mairie de Brignoles a été postée le 12 octobre, avant l'envoi du kit communication aux différents partenaires.



Site internet de la Communauté de Communes Provence Verdon

► Les relations presse

Pour le lancement de la concertation préalable, un communiqué de presse a été envoyé à la presse quotidienne régionale pour annoncer les dates officielles et les modalités de concertation. Suite à la tenue de la réunion publique du 16 novembre 2022, la concertation a suscité des retombées presse notamment dans Var Matin.



► Les annonces via les sites Internet des partenaires et les réseaux sociaux

Des actualités concernant la concertation préalable ont été partagées par les partenaires sur les sites institutionnels et sur les réseaux sociaux des partenaires.



Twitter Communauté d'Agglomération Cœur du Var



Site internet de la ville de Brignoles

► Le site internet dédié au projet

Déployé spécifiquement avant la concertation, un site internet dédié au projet Oréval a été mis en ligne à l'adresse : www.oreval-sived.fr.

Il comportait plusieurs sections :

- Une analyse du contexte dans lequel s'inscrit le projet
- Un descriptif du projet et de la solution retenue
- Les modalités de concertation
- La documentation sur le projet : dossier de concertation, plaquette du projet, avis de concertation préalable du public, déclaration d'intention
- Un registre numérique pour déposer un avis et consulter les avis déposés par les autres contributeurs
- Une foire aux questions



Du 8 novembre au 8 décembre 2022, 608 visites ont été réalisées sur le site www.oreval-sived.fr, soit plus de 20/jour en moyenne)

On peut toutefois, signaler que ces 608 visites ont été réalisées par **302 visiteurs uniques**. Cela signifie que de nombreux usagers du site sont venus fréquemment, notamment pour consulter les avis publiés.

Ainsi, 2878 pages du site ont été visitées (soit 4,7 pages en moyenne par visite), pour une durée moyenne de 5 minutes 16 secondes par visite

La page de consultation des différents avis a été la plus fréquentée avec un total de **811 vues**. Viennent ensuite la page d'accueil (597 vues) et la page Donnez votre avis (580 vues)

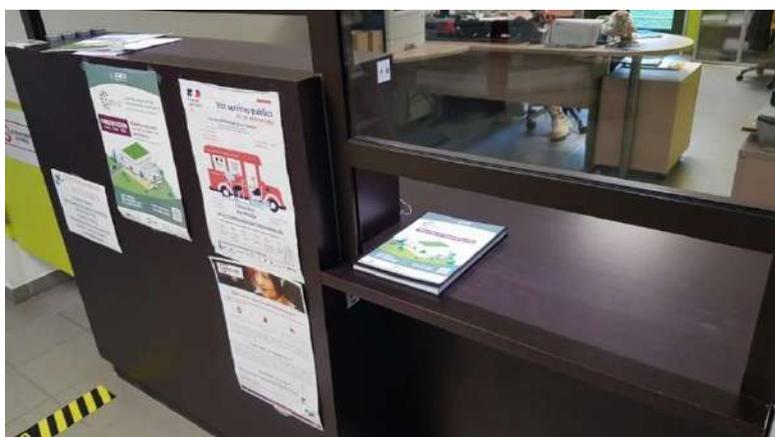
A noter : 3 pics de fréquentation ont été constatés le 21 novembre (43 visites), et lors des 2 derniers jours de la concertation le mardi 6 décembre (61 visites) et le mercredi 7 décembre (59 visites). Le rythme de dépôt des avis sur le registre numérique s'est ainsi accéléré sur ces 2 derniers jours : 33 avis le 6 décembre et 39 le 7 décembre.

Dernier point, 69 téléchargements de documents ont été réalisés (dossier de concertation et plaquette de synthèse) durant la période de concertation.

2.1 Les modalités de contributions

2.1.1 Les registres papier

Accessibles à tous dans les lieux officiels de la concertation, les registres permettaient de déposer des contributions, remarques, avis, suggestions sur le projet.



Registre papier – Communauté de communes Cœur du Var

Pour recueillir les avis et contributions, le SIVED NG a également mis à disposition un registre de la concertation, lors de la réunion publique dédiée à la présentation du projet. Cette dernière s'est déroulée le 16 novembre à Brignoles.



Registre papier – Réunion publique de Brignoles le 16/11/2022

A l'issue de la concertation, aucune contribution n'a été enregistrée sur les registres papier.

2.1.2 Le registre dématérialisé sur le site oreval-sived.fr

Pendant toute la durée de la concertation, un registre dématérialisé a permis de déposer des contributions, remarques, avis, suggestions sur le projet sur un espace dédié <https://www.oreval-sived.fr/concertation1/donnez-votre-avis/>.

Afin de respecter les conformités liées au RGPD, la plateforme offrait la possibilité de contribuer de manière anonyme.



► A l'issue de la concertation, 99 contributions ont été enregistrées sur la plateforme.

2.1.3 La réunion publique du 16 novembre à Brignoles

Une réunion publique a été programmée en présence des représentants du Maître d'Ouvrage, pour présenter le projet, entendre les avis du public et répondre aux questions.

Cette réunion publique s'est tenue le mercredi 16 novembre 2022 de 18h à 20h sur la commune de Brignoles, dans les locaux du Hall des Expositions – Cours de la Liberté 83870 Brignoles.

► L'envoi des invitations

Un modèle d'invitation a été réalisé et envoyé aux communes partenaires pour diffusion auprès de leurs fichiers protocolaires.

Le SIVED NG a envoyé également 16 invitations par voie dématérialisée.



► Un temps d'échange et d'information avec le public

La réunion publique d'information organisée au Hall des Expositions a permis notamment d'échanger avec des élus, des acteurs économiques de la zone d'activité, et des habitants des communes concernées.

Organisée au format présentiel de 18h à 20h, elle avait pour objectif de :

- D'informer sur le cadre, les modalités et le calendrier de la concertation,
- Présenter les enjeux de la concertation,
- Recueillir les observations et avis afin de questionner l'opportunité du projet et de l'enrichir,
- Répondre aux premières questions, échanger avec le public.

| 85 participants ont assisté à la réunion publique.

Après un temps de présentation du projet par le Maître d'ouvrage, les participants ont pu s'exprimer lors des temps d'échanges par un fonctionnement à main levée.

| Au final, 15 questions ou prises de parole ont été réalisées au cours de la soirée.

Un enregistrement sonore de la réunion a été réalisé afin de prendre en compte les échanges et questions des participants. Un compte-rendu de la réunion réunissant les différentes contributions des participants a été réalisé (disponible en annexe).



3. BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

Les différentes modalités pour s'exprimer ont permis au public de faire part de leurs avis, contributions, remarques, suggestions et de se prononcer sur l'opportunité du projet par différents canaux.

3.1 Synthèse de la participation et des contributions

3.1.1 387 personnes ayant participé

	Nombre de participants
▶ Visiteurs uniques du site internet	302
▶ Réunion publique	85
TOTAL	387

3.1.2 114 contributions officielles

Canaux d'expression	Nombre de contributions reçues
▶ Registre du SIVED	0
▶ Registre de l'Agglomération Provence Verte	0
▶ Registre de la Communauté de Communes Provence Verdon	0
▶ Registre de de la Communauté de Communes Cœur du Var	0
▶ Registre de la commune de Brignoles	0
▶ Registre de la commune de Vins-sur-Caramy	0
▶ Registre de Cabasse sur Issole	0
▶ Registre de Flassans sur Issole	0
▶ Registre de Besse sur Issole	0
▶ Registre de Camps la Source	0
▶ Registre réunion Publique	0
▶ Registre numérique	99
▶ Réunion Publique (avis oral)	15
TOTAL	114

Ces 114 contributions ont fait l'objet d'une analyse détaillée.

3.2 Contributions et contributeurs

► Les différents modes d'expression et de contribution

La répartition des 114 contributions se décompose de la manière suivante :

- 86.84 % par le biais du **registre dématérialisé** (soit 99 contributions)
- 0 % par le biais des **registres papier** (soit 0 contributions)
- 13.16 % par le biais de la **réunion publique** (soit 15 contributions)

| Registre numérique : le mode d'expression privilégié

► Les différents publics et contributeurs

Une analyse approfondie a permis d'identifier les différents contributeurs lors de la période de concertation. La répartition des auteurs des contribution se décompose de la manière suivante :

- 69.3 % des contributions émises par des habitants ou usagers (soit 79 contributions)
- 10.53 % des contributions émises par un public institutionnel (soit 12 contributions)
- 18.42 % des contributions émises par des acteurs économiques (soit 21 contributions)
- 1.75 % des contributions émises par des acteurs associatifs (soit 2 contributions)

| Une participation active des institutions et acteurs économiques

► La commune de résidence des contributeurs

La localisation des différents contributeurs se répartir de la manière suivante :

- 42.11 % des contributions : habitants de la Ville de Brignoles (soit 48 contributions)
- 34.21 % des contributions : Autres
- 9,65% des contributions : Indéterminé
- 6.14 % des contributions : habitants de la Ville de Besse sur Issole (soit 7 contributions)
- 5.26 % des contributions : habitants de la Ville de Camps la Source (soit 6 contributions)
- 1.75 % des contributions : habitants de la ville de Flassans sur Issole (soit 2 contributions)
- 0.88 % des contributions : habitants de la Ville de Cabasse sur Issole (soit 1 contribution)
- 0 % des contributions : habitants de la ville de Vins sur Caramy (soit 0 contribution)

| Plus de 40% des avis originaires de Brignoles

3.3 Opportunité du projet

► Méthodologie de classement des contributions

Chaque avis, question exprimée ou contribution a fait l'objet d'un classement sur l'opportunité d'une unité de valorisation des déchets.

Lorsque l'avis n'était pas clairement pour ou contre le projet, il était classé dans la catégorie « indéterminé ».

La décomposition des avis se répartit de la manière suivante :

- 64 % des contributions favorables à la réalisation une unité de valorisation des déchets (soit 73 contributions)
- 1.8 % des contributions défavorables à une unité de valorisation des déchets (soit 2 contributions)
- 34.2 % des contributions indéterminées quant à l'opportunité d'une unité de valorisation des déchets (soit 39 contributions)

Majoritairement, l'opportunité d'une unité de valorisation des déchets n'est pas remise en question.

64% des avis favorables à la réalisation d'une unité de valorisation des déchets dans le Nord-Ouest du Var

A noter, si l'on ne prend en compte que les expressions des personnes s'étant exprimées soit favorablement (73 personnes), soit défavorablement (2 personnes), l'opportunité de réaliser une unité de valorisation multi-filières de déchets dans le Nord-Ouest du Var est confirmée à la quasi-unanimité (97%).

Toutefois, il convient de prendre en compte le faible nombre d'avis exprimés sur le projet, malgré l'effort important d'information réalisé par le SIVED et les communes concernées.

Pour autant, l'opportunité du projet n'a pas fait l'objet d'une mobilisation d'opposants potentiels.

Il s'agit donc de distinguer l'opportunité de réaliser un tel équipement pour le territoire concerné, du choix de la localisation sur la ZA de Nicopolis, qui a lui fait débat.

► Un consensus des élus du territoire, 1 réserve sur le choix du site

De nombreux élus du territoire se sont exprimés sur l'unité de valorisation Oréval notamment lors de la réunion publique à Brignoles mais également sur le registre numérique accessible sur le site Internet du projet.

EPCI / Commune	Opportunité création d'une unité de valorisation des déchets	Choix du site de Nicopolis
► Président Sived NG	FAVORABLE	FAVORABLE
► Président CA Provence Verte	FAVORABLE	RÉSERVÉ**
► Président CC Cœur du Var	INDETERMINÉ*	
► Président CC Provence Verdon	FAVORABLE	FAVORABLE
► Maire Brignoles	FAVORABLE	RÉSERVÉ**
► Maire Camps-La-Source	INDETERMINÉ*	
► Maire La Celle	FAVORABLE	FAVORABLE
► Maire Ginasservis	FAVORABLE	FAVORABLE
► Maire Montfort sur Argens	FAVORABLE	FAVORABLE
► Maire Gonfaron	FAVORABLE	
► Maire Saint-Maximin	FAVORABLE	

*Avis donné lors de la concertation mais sans positionnement clair sur l'opportunité du projet

** Réserves émises durant la période et le dispositif officiel de la concertation, lors de la réunion publique

L'opportunité de réaliser une unité de valorisation des déchets dans le Nord-Ouest du Var est confirmée à la quasi-unanimité des collectivités qui se sont exprimées. Seul le choix du site envisagé fait débat.

3.4 Expressions thématiques

Au-delà de l'opportunité d'un projet d'unité de valorisation multi-filières des déchets, les différentes contributions émises lors de la concertation ont été classées par thématiques afin de mettre en exergue les principaux sujets et thématiques abordés.

1 contribution pouvait le plus souvent contenir plusieurs expressions thématiques (4 en moyenne par contribution).

Ainsi, les 114 contributions, tous moyens confondus, ont généré 465 expressions thématiques au total.

465 expressions thématiques prises en compte

Pour l'analyse quantitative et qualitative, ces expressions ont été classées selon 9 thématiques :

- ▶ **Choix du site** : site de Nicopolis, usage du site par les riverains
- ▶ **Bruit** : impacts sonores de l'installation, passage des camions
- ▶ **Odeurs** : Impact olfactif de l'installation, passage des camions
- ▶ **Trafic routier** : rotation des camions, impact zone de Nicopolis, création du rond-point
- ▶ **Environnement** : mesures de protections, eau, émissions polluantes, enfouissement
- ▶ **Tri** : geste de tri, coût de traitement des déchets
- ▶ **Mode de gestion** : délégation de service public, partenariat public/privé
- ▶ **Programmation** : coût, financement, calendrier...
- ▶ **Autres** : propositions ou projets non liés au projet Oréal

Chaque avis, question ou contribution a fait l'objet d'une analyse approfondie pour faire ressortir les enseignements de la concertation.

Classement	Thématique	Nombre d'avis abordant le thème*	Pourcentage des 114 contributions abordant le thème*
1	▶ Choix du site	54	47%
2	▶ Environnement	36	31.6%
3	▶ Odeurs	23	20.2%
5	▶ Trafic routier	18	15.8%
6	▶ Autres	14	12.3%
7	▶ Programmation	9	9.7%
8	▶ Bruit	5	4.4%
9	▶ Tri	5	4.4
10	▶ Mode de gestion	2	1.8%
	TOTAL		

* Pourcentage supérieur à 100 car calculé par rapport aux 114 contributions analysées (4 expressions thématiques en moyenne par contribution)

La thématique la plus récurrente est celle du choix du site, suivie de l'environnement et de la question des odeurs.

4. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Cette partie synthétise les divers avis thématiques reçus. Lors de la concertation, le Maître d'ouvrage a publié des éléments complémentaires sur les principales thématiques sur le site Internet dédié (oreval-sived.fr) dans la rubrique FAQ. Les réponses publiées sont publiées à la fin de chaque thématique et apparaissent en bleu avec la mention « réponse du SIVED NG ».

4.1 L'opportunité d'une unité de valorisation multi-filières des déchets confirmée

► Une large majorité des avis favorables à la réalisation d'une unité de valorisation des déchets dans le Nord-Ouest du Var

Avec **64 % des contributions exprimées (73) favorables**, l'opportunité de réaliser une unité de valorisation des déchets dans le Nord-Ouest du Var est largement confirmée : « *un projet incontournable pour notre territoire* ».

Un avis résume d'ailleurs cette quasi-unanimité « *Dans le contexte actuel il est urgent de voir aboutir ce projet qui mobilise des femmes et des hommes depuis 10 ans. Il est temps de faire confiance aux nouvelles technologies et de penser à l'intérêt collectif avant tout autre intérêt* ».

Seules 2 contributions remettent en cause l'utilité d'un tel équipement pour ce territoire.

Majoritairement, l'opportunité d'une unité de valorisation des déchets n'est pas remise en question.

Même s'il convient de prendre en compte le faible nombre d'avis exprimés sur le projet, malgré l'effort important d'information réalisé par le SIVED et les communes concernées, ce projet n'a pas fait l'objet d'une mobilisation importante d'opposants potentiels.

► Un consensus des élus du territoire, mais des réserves sur le site

De nombreux élus du territoire se sont exprimés sur l'unité de valorisation Oréval notamment lors de la réunion publique à Brignoles mais également sur le registre numérique accessible sur le site internet du projet.

Lors du lancement de la réunion publique, les 3 présidents des Intercommunalités et le Président du SIVED NG ont pu préciser leur positionnement sur le projet.

Eric Audibert, Président du SIVED NG et Maire de Montfort sur Argens juge « *ce projet est indispensable à une gestion durable de nos déchets. Je n'y connais aucune alternative sérieuse permettant de garantir la préservation de notre environnement mais aussi celle des intérêts des habitants du territoire couvert. Il est à mon sens bien des missions régaliennes des collectivités territoriales de porter ce projet sous maîtrise d'ouvrage publique* ».

M. Philibert, Président de la communauté de communes Provence Verdon et Maire de Ginasservis a mis en exergue la coopération puisque « *tout le monde s'est mis autour de la table pour faire aboutir le projet Oréval* » et l'aspect prioritaire de ce dossier « *il est urgent qu'Oréval démarre sans délai notamment eu égard à l'augmentation prévue du coût des déchets* ».

M. SIMON, Président de la communauté de communes Cœur du Var a pu souligner « *qu'il est nécessaire que le législateur et les services de l'Etat s'intéressent à l'origine de la production du déchet parce qu'il devient impératif et urgent d'en produire moins à la source* ».

Lors de ce temps fort de la concertation, **Didier BREMOND, Président de la Communauté d'Agglomération Provence Verte et Maire de Brignoles**, a exprimé son avis favorable au projet de création d'une unité de valorisation des déchets. Toutefois, il a émis des réserves sur le site choisi de Nicopolis, notamment sur le sujet des odeurs potentielles sur le site : « *le projet doit se faire, il n'y a pas de sujet mais s'il se fait à Brignoles, en tant qu'élu je serai extrêmement vigilant* ».

Jacques Paul, Maire de la Celle donne un éclairage positif sur le sujet : « *ma commune accueille un quai de transfert d'ordures ménagères depuis 10 ans (...) il n'y a pas d'odeurs ni de désagréments dans l'accueil de ce type de structures. Le grand hangar dans lequel les camions viennent décharger n'est pas un hangar pressurisé alors que sur le site d'Oréval le sera* ».

D'un point de vue général, les élus du territoire confirment l'opportunité d'une unité de valorisation. 3 autres Maires se sont officiellement et directement exprimés favorablement au projet sur le registre numérique : Camps la Source, La Celle, Gonfaron et Saint-Maximin. Ainsi, Thierry Bongiorno, Maire de Gonfaron parle d'un « *un projet nécessaire et indispensable pour notre territoire* ».

L'opportunité de cet équipement est également soulignée par de nombreux élus. Ainsi, Lionel Bertorello, Adjoint Mairie de Carnoules, précise « *ce projet est une nécessité pour notre territoire. Il répond aux problématiques et s'inscrit dans une démarche plus globale* ». André Rousselet, Adjoint au Maire de Brue Auriac évoque un « *projet tout à fait cohérent pour ce territoire qui regroupe 3 intercommunalités. Oréval est le complément indispensable au centre d'enfouissement de Ginasservis. Sa position centrale sur le site de Brignoles est un atout. La maîtrise du bruit et des odeurs ne sera pas une nuisance pour la zone de Nicopolis* ». Nathalie Roux, 1er Adjoint à la Mairie de Rougiers confirme une implantation idéale au milieu du gisement de déchet puisque Nicopolis est « *très stratégique (surface, centralité des territoires, équipements annexes ...)* ».

Majoritairement, l'opportunité d'une unité de valorisation des déchets est confirmée tant de la part du grand public que des élus du territoire.

4.2 Le choix du site en débat (47% des contributions)

Près de la moitié des contributeurs se sont exprimés sur le choix du site pour l'installation d'une unité de valorisation des déchets. 43 contributeurs ont remis en cause **le choix d'une unité de valorisation des déchets sur le site de Nicopolis**. A l'inverse, 11 contributeurs ont confirmé l'opportunité de l'installation d'une unité de valorisation des déchets sur le site de Nicopolis.

La plupart de ces contributions indiquent comprendre l'utilité et la nécessité d'un tel projet mais s'opposent à la réalisation d'une unité de valorisation des déchets sur le site de Nicopolis qu'ils ne pensent pas approprié : « *Ce projet peut sembler intéressant mais pas du tout son emplacement. En plein milieu d'une zone d'activité où gravite d'innombrables entreprises. Ce projet devrait être implanté dans une zone isolée et à l'écart des habitations, bureaux...* » ; « *Le flux des camions à ordures, les odeurs, le bruit, la saleté, au milieu d'une zone économique va faire fuir bon nombre d'entreprises et de clients. Nous ne comprenons pas cette stratégie d'implantation du site, pas son intérêt, mais sa localisation.* »

Certains avis sont même très catastrophistes : « *Si ce projet voit le jour sur Nicopolis, c'est l'image de Brignoles et du Cœur de Var qui en sera impacté ! On ne viendra plus à Brignoles ... On viendra dans la ville "poubelle" !* »

► Une participation active des acteurs économiques de la Zone de Nicopolis

L'analyse des contributions a mis en évidence la place importante des contributions des acteurs économiques de la zone de Nicopolis, tant dans les prises de paroles lors de la réunion publique que dans les contributions déposées en ligne (21 contributions) sur le registre numérique accessible depuis le site Internet du projet (oreval-sived.fr).

Ces diverses prises de parole représentent donc près de 19% de l'ensemble des contributions réalisées lors de la concertation. Cette participation active des acteurs économiques est à mettre en corrélation avec le dimensionnement de la zone d'activité : 300 entreprises et 2 500 emplois.

Dans l'ensemble, l'opportunité du projet n'est pas remise en question. C'est l'incompatibilité entre le fonctionnement et le prestige de la zone d'activité avec l'installation Oréval perçue comme source de perte d'attractivité et de nuisances sonores et olfactives, qui est le plus souvent mise en avant. Ainsi, un acteur de la zone de Nicopolis souligne « *Des nuisances de toutes sortes feront fuir les entreprises et l'emploi avec... !* ».

Des doutes sont émis : « *Je suis totalement défavorable à l'implantation de ce projet dans la zone de Nicopolis, d'autant plus qu'elle serait située à proximité de notre entreprise, en effet, cela engendrerait de nombreuses nuisances (odeurs, attractivité, voiries, circulation...)* » ; « *La présence d'un site de traitement des déchets à proximité, qui associe des nuisances (odeurs, hygiène) et une image très négative n'encourage pas des collaborateurs à nous rejoindre* ».

Pour d'autres ce projet est « une bombe à retardement : « Pensez-vous aux centaines de salariés, aux enfants de la crèche qui vont respirer cet air malsain chaque jour et du danger lié aux vas et viens des innombrables camions poubelles ».

Globalement, pour les acteurs économiques de Nicopolis, ce n'est donc pas l'utilité du projet qui est remise en cause mais son implantation : « Projet intéressant et utile, cependant l'emplacement ne correspond pas aux projets liés au développement de la Zone Nicopolis ».

Pour autant, certains avis approuvent le choix de ce site et demandant la réalisation rapide du projet : « Je ne comprends pas qu'on s'oppose sur le lieu d'implantation de ce projet à Nicopolis, c'est prévu et annoncé depuis des années. Soyons réalistes ! Et pour les opposants, merci de vous renseigner avant de dire des contre-vérités sur les impacts de ce projet... Il faut que la gestion des déchets avance enfin ! »

Aussi pour d'autres, « le lieu d'implantation me paraît plus pertinent à Nicopolis qui est une zone d'activité avec déjà des infrastructures que dans une zone verte existante. » Pour un autre, « Je vois OREVAL comme un projet novateur, qui doit impérativement voir le jour et pourquoi pas sur Nicopolis ».

Des réserves sur le choix du site de Nicopolis, liées à des craintes sur les nuisances potentielles

Le choix du site de Nicopolis est également remis en cause par quelques élus, notamment le Maire de Brignoles, Président de la CA Provence Verte, lors de la réunion publique : « le projet doit se faire, il n'y a pas de sujet mais s'il se fait à Brignoles, en tant qu'élu je serai extrêmement vigilant ».

Aussi, deux élus de Brignoles ont exprimé leurs inquiétudes, notamment la 1ère adjointe à la ville de Brignoles qui intervient à titre personnel en précisant qu'il « n'est pas souhaitable d'installer une installation de valorisation à proximité » d'un golf ou d'une zone d'activité très qualitative et « d'une jolie vallée constituée de vignobles ». Une Conseillère Municipale de Brignoles s'interroge sur « les désagréments que pourrait avoir l'installation avec son environnement immédiat (éventuelles productions de fumées et vents locaux). »

Réponse du SIVED NG :

La zone d'activité de Nicopolis cumule 5 avantages importants :

- au centre de la zone de production des déchets (limitation des coûts de transports et de l'impact environnemental associé),
- compatible avec le caractère industriel de la zone d'activités (Les ICPE y sont autorisées)
- superficie d'environ 35 000m² (surface foncière importante disponible)
- parfaitement desservis par les différents réseaux (routiers, électriques...)
- éloigné des zones d'habitats

A l'origine du projet, le syndicat a cherché sur le territoire un terrain en adéquation avec le projet.

Aujourd'hui, aucun autre terrain n'a été identifié comme compatible en répondant à tous les critères nécessaires à l'installation du projet. Depuis plus d'une dizaine d'années, la zone de Nicopolis a été identifiée comme pouvant accueillir l'installation. Aujourd'hui, rechercher un nouveau site engendrerait de nouveaux coûts et de nouveaux délais, excluant ainsi la maîtrise des dépenses de traitement. Le syndicat resterait soumis aux hausses de traitement encore pendant des années au risque de voir le projet avorter (vote d'une nouvelle loi).

L'installation s'apparentera à une plateforme logistique, soit un bâtiment couvert et fermé dont les impacts seront maîtrisés et contenus.

Il n'est pas question de dégrader la qualité de la zone et d'impacter son image. Un effort esthétique est prévu sur l'intégration du bâtiment, il s'agit d'un souhait des élus. S'agissant des incidences potentielles déjà répertoriées, il est envisagé :

- De confiner le bruit de fonctionnement des chaînes de tri à l'intérieur de l'installation
- De réaliser les opérations de réception, tri et stockage tampon sous bâtiment fermé avec traitement des poussières et odeurs
- De créer une voie d'accès spécifique depuis la RD7 et l'installation Oréal

Le projet industriel est susceptible de créer plusieurs dizaines d'emplois qualifiés et ainsi contribuer à l'attractivité économique de la zone.

De plus, installer un centre de tri visant à diminuer largement notre impact environnemental au travers de notre gestion des déchets d'un territoire large apportera une véritable image qualitative.

4.3 La thématique environnement à prendre en compte (31,6% des contributions)

Un grand nombre de personnes se sont exprimées sur la thématique environnement. Les trois principaux sujets de cette thématique étaient l'**enfouissement des déchets, la gestion de la faune et de la flore et le risque de pollution**.

Pour de nombreux contributeurs, l'intérêt environnemental du projet Oréal n'est pas remis en cause, car c'est un « *projet indispensable au territoire qui permettra de limiter l'enfouissement des déchets résiduels et de valoriser ce qui peut l'être* ». De même, « 70% des OM enfouies sont valorisables, Oréal réduira sensiblement ce pourcentage ».

Une autre personne confirme « *ce projet est une nécessité pour notre territoire. Il répond aux problématiques et s'inscrit dans une démarche plus globale. Chaque collectivité doit gérer ses déchets localement et la dérogation d'exutoire sur les Bouches-du-Rhône prenant fin nous sommes contraints de limiter l'enfouissement.* »

Les explications des élus et techniciens lors de la réunion publique sont même reprises par certains : « *Le cahier des charges expliqué lors de la réunion publique a été rédigé en prenant en compte les nuisances que pourraient craindre les riverains. Les odeurs potentielles seront fortement réduites par la dépression du bâtiment. Les matières triées des Ordures Ménagères seront valorisées par des équipements modernes. La hausse de la TGAP sera ainsi maîtrisée.* »

Pour certains, **le projet Oréal doit aussi permettre de limiter l'enfouissement des déchets et donc la pollution** : « *L'enfouissement doit être le dernier recours. Certains s'inquiètent de l'odeur, de la pollution, etc... ce type d'usine répond à des normes, a un cahier des charges à respecter, je pense que du contrôle il y'en aura et c'est impératif...* ».

Indépendamment du projet Oréal, des interrogations ont été formulées sur l'enfouissement des déchets après le tri : « *OREVAL va trier les déchets mais ensuite pour l'élimination qu'y a-t-il de prévu ? Incinération ?* », « *le projet ne résout rien et va coûter cher à l'usage, entre 63 et 91% des déchets vont être soit enfouis ou incinérés* ».

Certains contributeurs craignent les risques de pollution liés au projet « *Incidences potentielles sur l'environnement non maîtrisées. Pollution routière en hausse. Infrastructure routière non adaptée.* » Certains participants parlent de « *contamination des sols et des eaux souterraines* ».

Une installation de valorisation permettant de limiter au maximum l'enfouissement des déchets ultimes, dans le respect de l'environnement

Certaines associations environnementales se sont aussi exprimées.

Ainsi l'association Eco science Provence souligne « *Le projet présenté semble sérieux parce qu'il a pour ambition de répondre à toutes les obligations réglementaires actuelles. Si le changement des pratiques en matière de tri est évidemment nécessaire, Oréal est une solution complémentaire à mon sens pour réduire la part d'OMR qui sont enfouis* ».

Toutefois la Confédération Environnement Méditerranée émet un avis défavorable, non pas sur le volet environnemental, mais plutôt sur le contenu du projet présenté : « *les documents mis à disposition sont trop imprécis. Le projet réalisé sur la commune de Tourves ne peut que nous inciter à être méfiant sur les réalisations du SIVED NG : une véritable présentation technique accompagnée de véritables références apparaît nécessaire.* »

Réponse du SIVED NG :

Située au cœur de la zone d'activité de Nicopolis, l'installation est compatible avec le caractère industriel de la zone d'activités.

A ce stade du projet, les principales incidences du projet sur l'environnement ont été identifiées (page 25 du dossier de concertation) et dans le cahier des charges du concessionnaire, un dispositif rigoureux sera mis en place pour limiter ces dernières.

A l'issue des études, le projet fera l'objet d'une étude d'impact environnemental soumise à enquête publique. Les incidences détaillées ainsi que les dispositifs mis en place pour les limiter seront donc soumis au public.

4.4 Des interrogations sur les potentielles nuisances olfactives (20.2% des contributions)

Un cinquième des contributions abordent le sujet des possibles impacts olfactifs de l'unité de valorisation. Certains contributeurs se sont aussi exprimés sur les nuisances olfactives liées à la circulation des camions transportant des ordures. La plupart de ces contributeurs sont des riverains et acteurs économiques travaillant à proximité de l'installation. Toutefois, certains élus Brignolais ont aussi émis des réserves et des craintes sur ce sujet.

Cette réserve sur les odeurs constitue un argument fort pour remettre en cause le choix du site de Nicopolis.

A souligner : lors de la réunion publique, malgré les explications des techniciens présents, de nombreuses personnes ont fait part de leurs doutes sur la gestion des nuisances olfactives par le futur délégataire.

Des interrogations ont émergé sur les odeurs que pourraient engendrer l'installation : « *cette installation produira fumées et odeurs ? Ces désagréments avec les vents forts que nous avons en région* » ou encore « *Tout simplement invivable !! Supporter une odeur pareille toute la journée et manger son repas dans ces conditions ne sont pas acceptables pour travailler dans de bonnes conditions.* »

Certains contributeurs souhaiteraient des garanties sur le fait que l'installation n'engendrera pas d'odeurs : « *On s'inquiète des odeurs potentielles de l'installation notamment pour les restaurateurs qui ont des terrasses. On aimerait qu'un autre site soit choisi pour construire un centre de tri et de valorisation. Nicopolis a beaucoup changé et est presque devenue une ville. On souhaite savoir s'il est possible de garantir qu'il n'y ait pas d'odeurs engendrées par Oréval dans les années à venir.* »

Des interrogations fortes sur l'émission d'odeurs soulignant la méconnaissance du fonctionnement technique de type d'installation

Réponse du SIVED NG :

Pour avoir une totale maîtrise des impacts (odeurs, envols, bruits...) toutes les opérations de réception, tri et stockage tampon des déchets seront réalisées sous bâtiment fermé avec traitement des poussières et odeurs. Dès leur arrivée, les camions rentrent dans l'installation via un sas d'entrée spécifique qui permet de maintenir l'ensemble du bâtiment en dépression.

Le projet Oréval est une unité de tri / transit. Aucun déchet ne restera sur ce site, ces derniers seront préparés (triés) pour les orienter soit vers des filières de recyclage et valorisation soit vers l'enfouissement. Les élus ont fait le choix d'écarter la solution de l'incinération qui n'est pas adaptée au territoire pour trois raisons principales :

- *L'acceptabilité politique du projet*
- *La trop faible quantité de déchets pour justifier d'un tel investissement*
- *Par manque de possibilité de valoriser la chaleur produite (perte de sens)*

4.5 Des craintes sur le trafic routier (15,8% des contributions)

Quelques contributeurs, notamment certains acteurs économiques de la zone d'activité, se sont exprimés sur la question du trafic routier supplémentaire de camions, entrants et sortants d'Oréval, qui pourrait être généré sur Nicopolis.

Ainsi, certains s'inquiètent d'un éventuel accroissement du trafic routier sur des infrastructures peu ou pas adaptées à ce trafic : « *La zone n'est pas prévue pour autant de trafic de camions : 1 seule entrée qui est aussi la sortie ! Et un seul axe principal qui dessert la zone !* », « *Cela va créer beaucoup de problèmes de circulation sur un réseau déjà surchargé pour une zone qui n'a qu'un seul accès !* ».

Cette crainte s'exprime aussi sur le trafic dans Brignoles avec « *des camions roulant sur les routes encore plus embouteillées qu'aujourd'hui dans BRIGNOLES* ».

Pour certains contributeurs toutefois, le projet prévoit tous les « garde-fous » en termes de circulation sur la zone pour ne pas créer d'impact supplémentaire, avec notamment la création d'un giratoire spécifique qui desservira à terme directement l'unité de valorisation Oréval depuis la route Départementale : « *La circulation des camions sera adaptée par la création d'un rond-point.* »

Une inquiétude des acteurs économiques sur les trafics de camions entrants et sortants de l'unité Oréval et son impact sur la zone de Nicopolis

Réponse du SIVED NG :

En moyenne, pour accueillir les 53 000 tonnes issues du SIVED NG (hors DAE), il est prévu que le site soit desservi par 27 camions bennes par jour (20 entrants et 7 sortants) six jours par semaine.

Un rond-point supplémentaire devrait être réalisé par la Communauté d'Agglomération Provence Verte au sud de la ZAE de Nicopolis en vue de créer une seconde entrée/sortie vers la zone, ce qui permettra de limiter les incidences du projet en termes de trafic routier dans la zone d'activités.

4.6 Des attentes sur la programmation du projet : calendrier, financement (9.7% des contributions)

Une petite partie des contributeurs s'est exprimée sur le thème de la programmation. Les différentes contributions portaient sur le calendrier des travaux, le coût de l'opération, le financement ou encore les études.

Même si lors de la concertation, la programmation de l'opération n'a pas fait débat, **plusieurs contributeurs ont exprimé leurs appréhensions et leurs craintes sur la lenteur de la mise en œuvre du projet** : « 2027 pour l'ouverture de cette installation c'est très long. En 5 ans, il peut se passer beaucoup de choses. ne peut-on pas aller plus vite ? », « Enfin un outil adapté pour la valorisation de nos déchets. Le retard pris en la matière est trop grand. Le temps n'est plus au projet mais à la concrétisation de cette étude sérieuse. » ; « L'importance majeure pour le territoire. Nous n'avons plus de temps pour d'autres alternatives » ; « Il serait préjudiciable de devoir choisir un autre lieu et repartir à zéro et attendre encore de nombreuses années ».

Le financement ou le coût du projet n'ont pas été des sujets très contestés lors de la concertation, puisque seul un contributeur a abordé un « projet coûteux » et certains se sont inquiétés de l'augmentation des impôts locaux en lien avec le projet. Le sujet de la taxe d'ordures ménagères est parfois revenu dans les expressions : « Un tel équipement est incontournable pour gérer nos déchets même si l'on devra tout de même augmenter la taxe d'ordures ménagères ». Certains ont souligné l'effet positif attendu sur les taxes : « Ici on nous propose une solution pour tenter de limiter l'enfouissement sur Ginasservis, et parallèlement éviter la flambée de notre TEOM. Je vois OREVAL comme un projet novateur, qui doit impérativement voir le jour. » - « Un projet d'avenir et d'ambition pour le territoire qui permettra de maîtriser les coûts de gestion des déchets ».

Un avis concilie même le calendrier et la TEOM : « Après des années de travail et un projet concerté avec les élus des territoires concernés, il est urgent de voir aboutir ce projet sans lequel nous ne serions plus conforme à la réglementation au risque de ne plus pouvoir enfouir nos ordures ménagères. Un nouveau recul serait de nature à voir la TEOM augmenter encore sans aucune maîtrise ».

Réponse du SIVED NG :

Après avoir analysé différents modes de portage, le SIVED NG a décidé de confier la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de la future installation à un tiers, par un contrat de concession. L'investissement sera donc pris en charge par un prestataire privé sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP). Le SIVED NG s'acquittera d'un coût de traitement auprès du délégataire.

A ce stade du projet, l'étude de faisabilité relative au scénario retenu évalue le montant d'investissements nécessaire à la réalisation des objectifs fixés, entre 31 et 39 millions d'euros. Ce montant sera affiné par les solutions apportées par chacun des candidats en concurrence sur le projet et dépendra fondamentalement des procédés technologiques proposés. L'investissement sera pris en charge par un prestataire privé et le SIVED NG s'acquittera d'un coût de traitement auprès du délégataire.

Avec un lancement des travaux qui devrait être initié en 2025, la future installation devrait être mise en service au plus tard en 2027.

4.7 Une vigilance à avoir sur les nuisances sonores (4,4% des contributions)

A la marge, quelques contributeurs se sont exprimés sur **les nuisances sonores que pourraient engendrer le projet Oréal**. Ces expressions émanent essentiellement de riverains habitant ou travaillant à proximité du projet. Certains contributeurs s'interrogent sur la construction du projet : « *Je crois que le projet ne prend pas du tout en considération les nuisances comme le bruit* ».

A la marge, un contributeur favorable au projet, a demandé à ce que le SIVED NG s'assure bien que les « *prescriptions environnementales de bruit et d'odeur soient respectées pour que les nuisances soient imperceptibles* ». Il est donc demandé au maître d'ouvrage d'être vigilant sur cette thématique et de limiter au maximum les impacts pour les riverains. Un autre plus affirmatif précise même : « *La maîtrise du bruit et des odeurs ne sera pas une nuisance pour la zone de Nicopolis* ».

Réponse du SIVED NG :

L'installation ORÉVAL s'apparentera à une installation industrielle, une succession de bâtiments, dont la forme et l'esthétique devront se conformer au règlement de la zone d'implantation.

Toutes les activités de vidage et de tri seront effectuées dans des bâtiments fermés.

L'impact sonore de l'installation sera étudié et des mesures seront mises en place afin d'assurer le respect des normes de bruit fixées par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

4.8 La question parallèle du tri des déchets (4,4% des contributions)

Quelques contributeurs ont abordé la question du geste de tri et de l'élimination des déchets. **Certains contributeurs insistent sur l'importance du geste de tri à encourager en parallèle du projet Oréal** : « *Le tri est la seule option viable pour moins ensevelir* », « *Il faut communiquer davantage auprès des habitants sur les geste de tri afin qu'il n'y ait pas une réduction ou un abandon du geste de tri en lien avec la mise en place du projet Oréal.* », « *j'apprécie les efforts mis en place par l'équipe prévention de Cœur du Var : distribution de composteurs gratuits en porte-à porte à domicile, sensibilisation dans les comités des quartiers, etc. Malgré ces actions de proximité, je constate au quotidien la quantité encore trop importante de sacs dans les poubelles collectives d'ordures ménagères. En attendant que certaines personnes adoptent le réflexe de tri, Oréal me semble être la solution la plus adaptée afin de donner une seconde chance aux déchets recyclables.* »

Plusieurs contributeurs soulignent la complémentarité entre le tri et le projet Oréal : « *Je suis pleinement favorable à ce projet qui tarde à sortir de terre. Il est important de se rendre compte qu'encore trop peu de gens trient leurs déchets (cartons, papier, verre, emballages...) qui contribuent à un coût élevé de la taxe ou de la redevance des ordures ménagères. L'unité Oréal tend vers un objectif de tri et de valorisation de ces déchets.* »

Réponse du SIVED NG :

L'installation Oréal n'a pas vocation à se substituer au tri à la source des usagers qui représente la meilleure solution d'un point de vue environnemental et économique.

Faire du tri un réflexe c'est préserver nos ressources tout en limitant l'enfouissement et optimisant les coûts de traitement des déchets.

De plus, réduire le volume de déchets à traiter permet de limiter également les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi le geste de tri sert l'intérêt collectif, tant dans sa dimension écologique que socio-économique.

4.9 Peu d'échanges sur le mode de gestion (1,8% des contributions)

Quelques contributions ont abordé le sujet du mode de gestion d'Oréal mais plutôt sous forme de questionnements : « *La durée de l'analyse va être longue et c'est bienheureux compte tenu de la technicité d'une telle construction. La*

DSP sera accordée pour 20 ans ; là encore c'est en rapport avec l'investissement qu'engagera le prestataire retenu. Mais quid des évaluations après mise en service ».

Réponse du SIVED NG :

Après avoir analysé différents modes de portage, le SIVED NG a décidé de confier la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de la future installation à un tiers, par un contrat de concession.

L'investissement sera donc pris en charge par un prestataire privé sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP). Le SIVED NG s'acquittera d'un coût de traitement auprès du délégataire.

4.10 D'autres sujets évoqués (12,3% des contributions)

Un peu moins d'un quart des contributeurs ne s'est pas directement exprimé sur le projet Oréal mais sur des sujets ou problématiques connexes situées hors périmètre du projet : **le développement économique de la zone d'activité**, la circulation des poids lourds ou encore la question du tri et de l'enfouissement des déchets de façon générale.

En effet pour beaucoup de contributeurs la question de la réduction des déchets et le geste de tri restant à amplifier reste une priorité que le projet Oréal soit réalisé ou non : « *Il y'a tellement de déchets valorisables retrouvés dans les ordures ménagères encore aujourd'hui malgré toutes les campagnes de sensibilisation. Il faut continuer à parler du geste de tri* ».

Autre sujet abordé dans cette thématique celui de **l'image possiblement négative sur la zone de Nicopolis** que pourrait générer l'unité de valorisation Oréal, dans le sens où les contributeurs considèrent moins nobles que la production de vin ou encore les entreprises de service à haute valeur ajoutée : « *La zone va perdre en attractivité et pour les entreprises qui voudraient s'y installer, et pour les salariés qui voudraient y travailler !* »

5. SUITES À DONNER

Au terme de cette période de concertation, le Maître d’Ouvrage prend acte des observations du public qui a très majoritairement confirmé l’opportunité de création d’une unité de valorisation multi-filières des déchets sur le Nord-Ouest du Var et se fixe les engagements suivants dans la poursuite du projet Oréal.

► **Actions immédiates**

Ce bilan sera transmis dans les 10 lieux officiels de la concertation : le SIVED NG, les 3 intercommunalités concernées, la commune de Brignoles et les 5 communes situées dans un rayon de 3 kilomètres autour du projet soumis à la concertation.

Parallèlement, il sera mis en ligne et consultable dans sa version dématérialisée sur les sites Internet de la Préfecture du Var (<https://www.var.gouv.fr>), sur le site du SIVED NG (<https://sived83.com>) et sur le site Internet dédié au projet (<oreval-sived.fr>).

Le Maître d’Ouvrage s’engage à maintenir une information régulière sur l’avancée et l’actualité du projet Oréal sur le site internet dédié <oreval-sived.fr>.

► **Poursuite du dialogue**

De nouvelles rencontres pourront être organisées par le SIVED NG pour présenter une évolution potentielle du projet Oréal en associant notamment les publics les plus concernés :

- les riverains et les résidents dans un rayon de 3 kilomètres autour du site initialement projeté ;
- les entreprises de la zone d’activités de Nicopolis qui ont pu émettre des réserves sur le choix du site ;
- les habitants du périmètre concerné par le traitement des ordures ménagères (54 communes représentant 167 000 habitants) ;
- les élus du territoire qui ont confirmé à la quasi-unanimité la nécessité d’un projet pour le territoire du Nord-Ouest du Var, mais dont certains émettent des réserves importantes sur le choix du site de Nicopolis.

Dans un objectif de pédagogie et de sensibilisation, le SIVED NG pourra envisager des visites d’unité de valorisation similaires.

► **Etudes de solutions alternatives au site de Nicopolis**

En partageant le diagnostic sur le traitement des déchets aujourd’hui, la concertation a très largement mis en lumière un consensus sur la nécessaire fin du tout-enfouissement. Ce mode de gestion et ses impacts ne sont plus considérés comme acceptables pour la majorité des participants, d’ailleurs en adéquation avec les objectifs fixés par le cadre légal. Ainsi, face à la situation délicate du département en matière de traitement des déchets ultimes et considérant le contexte réglementaire, le besoin de créer une unité de valorisation multi-filières des déchets répondant aux objectifs fixés dans le projet Oréal demeure pertinent et indispensable.

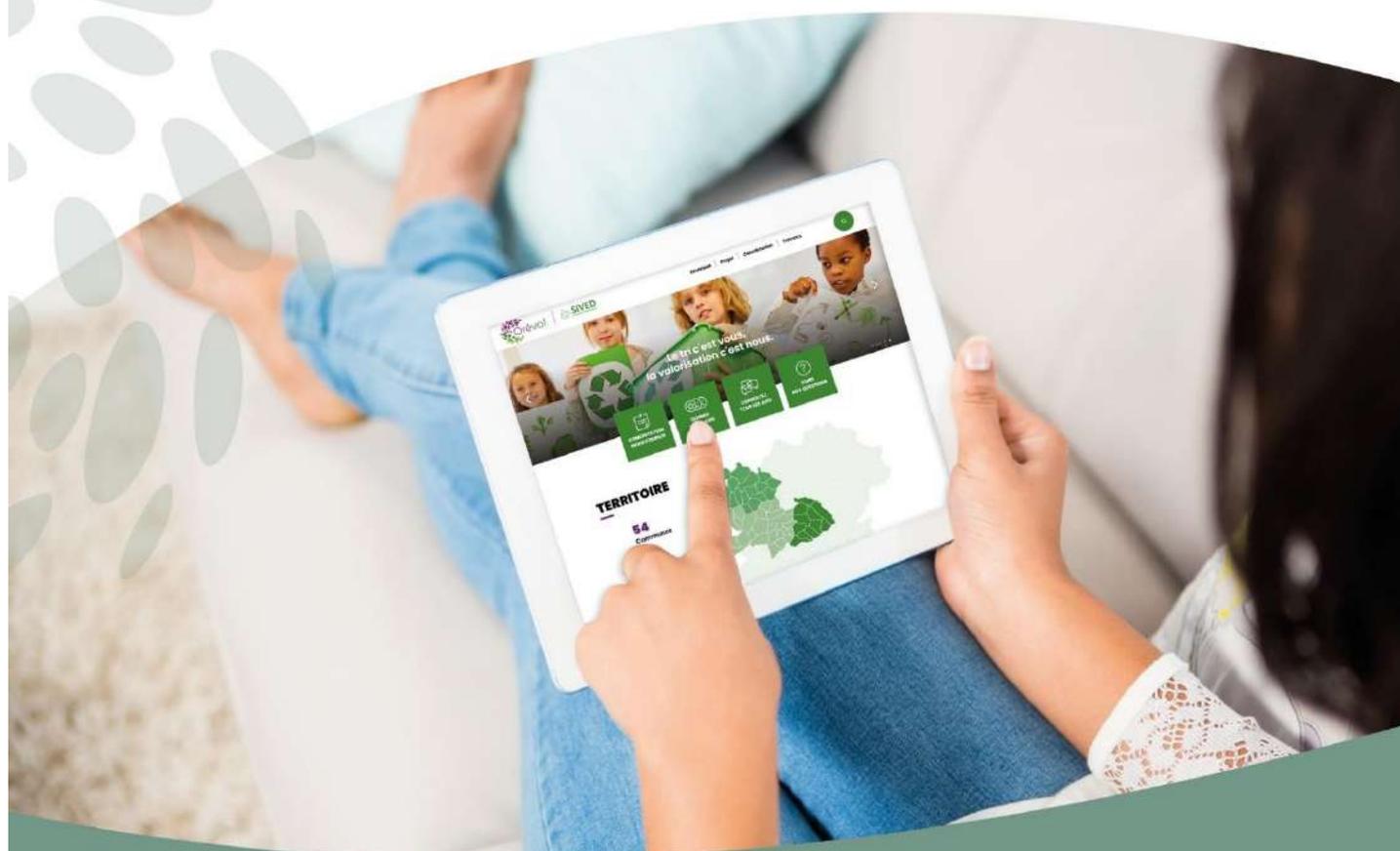
Toutefois, le choix du site de Nicopolis pour implanter cette unité de valorisation multi-filières des déchets ayant fait l’objet de réserves de la part de quelques rares élus, certains acteurs économiques riverains, d’autres solutions alternatives pourront être recherchées et étudiées par le SIVED NG.

► **Phasage et suites du projet Oréal**

Le mode de gestion envisagé de type Concession de Service Public n’est pas remis en cause. Au final, quel que soit le site définitivement choisi, le projet Oréal, en collaboration avec le délégataire retenu, sera soumis à évaluation environnementale conformément à l’article R.122-2 du code de l’environnement. Les incidences notables directes et indirectes du projet sur l’environnement et la santé humaine seront donc examinées et présentées dans le cadre d’un rapport d’évaluation des incidences sur l’environnement dénommé "étude d’impact". L’objectif de mise en service de la future installation reste donc 2027, mais pourra être prolongé en fonction de notre impossibilité à réellement mobiliser un foncier pour ce projet.

SIVED-OREVAL.FR

Tous les documents et infos sur le projet,
recueil des avis et questions



**AVEC ORÉVAL,
NOS DÉCHETS ONT
DE LA RESSOURCE**

INFOS, AVIS, ACTUS
www.oreval-sived.fr

